



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	6

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2024, le 10 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 03/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/12/2024.

Présents : M. POISSON André, Maire, Mme ASSELIN Caroline, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. FRAPPIN Christophe

Excusé ayant donné procuration : M. BAUNARD Dominique à M. POISSON André

Absents : M. CHENAULT Yohann, Mme GEINDREAU Sabine, M. FRANCAERT Jean-Luc

Secrétaire de séance : M. FRAPPIN Christophe

D2024_22 – Convention de mise à disposition d'un badge d'accès par colonne d'ordures ménagères pour l'évacuation des déchets abandonnés

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération D2023_53 du 12 décembre 2023 l'autorisant à signer cette convention de mise à disposition d'un badge d'accès aux colonnes d'ordures ménagères pour l'évacuation des déchets abandonnés pour 2024.

Le SICTOM propose une nouvelle convention pour 2025 qui sera automatique reconduite l'année suivante sauf information contraire de la mairie.

Ce badge est affecté à une seule et même colonne. Dans le cas où la commune dispose de plusieurs colonnes, un badge par colonne sera remis à cette dernière. La commune de Fréville-du-Gâtinais n'en a qu'une seule.

Cette convention prendra effet dès le 1^{er} janvier 2025.

Le badge, sa mise à disposition et les 27 premiers dépôts sont gratuits. A partir du 28^{ème} dépôt, chaque dépôt est facturé au tarif en vigueur conformément à la grille tarifaire 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **autorise** le Maire à signer cette convention de mise à disposition d'un badge d'accès aux colonnes d'ordures ménagères pour l'évacuation des déchets abandonnés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 11/12/2024

Le Maire,

M. POISSON André,

Le secrétaire de séance,

M. FRAPPIN Christophe

